

Plaisance, pêche de loisir et loisirs nautiques

La crise sanitaire a eu un impact non négligeable pour le secteur de la plaisance : construction de navires de plaisance, exportations (cf page 56), mais aussi pour les prestataires de loisirs nautiques proposant une activité couplée avec un hébergement collectif. Les loueurs et autres structures d'activités de loisirs nautiques ont pu compenser les pertes dues au confinement en adaptant leur offre aux touristes français venus en nombre sur le littoral pendant l'été : ouverture de créneaux supplémentaires, développement d'offres répondant davantage aux attentes de la clientèle.

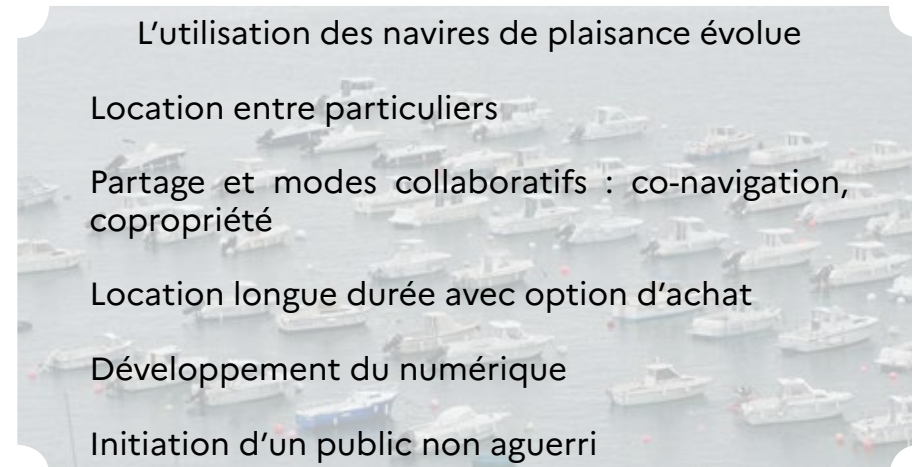
Globalement, le secteur de la construction nautique est surtout constitué de PME/TPE. Le groupe Beneteau fait figure d'exception (cf page 57). La filière repose notamment sur des produits à haute valeur ajoutée. Comme la navale, la filière nautique est tournée vers l'export.

La filière nautique dans l'interrégion (ports de plaisance, constructeurs, équipementiers, motoristes, loueurs maritimes et fluviaux, négoce et maintenance, importateurs, sports de glisse et de pleine nature, prestataires de services divers) couvrait environ 30 % du chiffre d'affaires et de l'effectif national en 2017, soit environ 1 400 millions d'euros pour un effectif proche de 12 000 emplois.

Source : Fédération des industries nautiques 2016-2017

Structuration et innovation de la filière

Le Campus des métiers et des qualifications Nautisme en Pays de la Loire regroupe une dizaine d'établissements d'enseignement secondaire et



L'utilisation des navires de plaisance évolue

Location entre particuliers

Partage et modes collaboratifs : co-navigation, copropriété

Location longue durée avec option d'achat

Développement du numérique

Initiation d'un public non aguerri

Sur l'ensemble du littoral français, le profil du plaisancier change. De nouveaux modes de consommation apparaissent et les attentes évoluent face au coût d'achat et d'entretien des navires, à la prise de conscience environnementale, à la difficulté pour obtenir une place de port, etc. « La copropriété prend une place croissante dans les stratégies de développement du marché du nautisme en France et dans les nouvelles pratiques des plaisanciers qui privilégient l'usage à la propriété ». La Fédération des industries nautiques souligne « l'évolution du profil du plaisancier, de nouveaux modes de consommation, un changement des attentes ». Le nouveau client de l'industrie nautique « serait d'abord un consommateur [...] ayant déjà goûté à l'économie collaborative [...]. L'important serait désormais de pouvoir utiliser un produit, plus que de le posséder. »

Sources : DGITM/DAM/MNPLN, Fédération des industries nautiques

Dans l'interrégion, comme globalement pour le marché français, deux tendances se détachent également :

- ⊙ La part des navires à moteur grignote celle des voiliers,
- ⊙ Les premières immatriculations sont stables alors que les mutations de propriété fléchissent.

Au-delà de son activité purement administrative telle que l'enregistrement des navires et la délivrance des permis plaisance ou des actions de surveillance et de sauvetage (cf page 11), l'État accompagne les plaisanciers par de nombreuses actions de sensibilisation sur le terrain en saison, ainsi que par des contrôles portant sur la sécurité et la réglementation.

La Sailing valley correspond à l'arc Atlantique breton entre Brest et Vannes où se situent à peu près 90 % des entreprises de la course au Large en France.

Source : Sailing valley

supérieur. Son établissement support est le lycée professionnel Éric Tabarly aux Sables d'Olonne. Le Campus couvre les secteurs de la fabrication, la

maintenance, les sports et les loisirs liés au nautisme (cf page 14).

En Bretagne, Nautisme en Bretagne œuvre depuis 1995 pour le développement et la promotion des activités nautiques et de bord de mer sur le littoral. L'association représente la branche professionnelle du nautisme et accompagne les structures nautiques bretonnes dans leurs démarches.

Le conseil régional de Bretagne a lancé en 2020 une mission de coordination de la filière nautique bretonne, regroupant les acteurs en vue de « développer

la filière et son leadership européen ».

Le conseil régional des Pays de la Loire a quant à lui publié un appel à projet « port de plaisance innovant » dans le cadre de son plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de Loire.

Également dans les Pays de la Loire, NautiHub, animé par la chambre de commerce et d'industrie a pour mission de renforcer la compétitivité des acteurs du nautisme, en devenant la

porte d'entrée de l'accompagnement régional sur les volets innovation, business & export, performance industrielle et formation.

Le réseau nantais NINA (Nautisme innovation numérique Atlantique) regroupe des entreprises du numérique et/ou innovantes du nautisme. Il aide la création de start-up et veut faciliter la transition numérique de la filière.

Le développement de filières du nautisme et des sports nautiques durables

Les filières du nautisme et des sports nautiques concernent plusieurs centaines de structures, labellisées ou affiliées à une fédération. Le littoral attire de nombreux amateurs de sports nautiques. Un déficit d'acculturation peut être relevé et en corollaire, la nécessité de développer et de renforcer la culture maritime et environnementale des pratiquants. Les acteurs professionnels jouent un rôle « sentinelle » majeur à cet égard. Le développement du nautisme durable s'appuie sur des démarches de territoires, adaptées à leurs spécificités, mais qui font appel à des outils ou des méthodologies partagés. »

La mise à disposition de la

connaissance des milieux et des enjeux écologiques facilitent la prise de conscience des usagers et les bonnes pratiques. Par le biais d'outils innovants faisant appel aux technologies du numérique, l'utilisateur peut participer à l'amélioration des connaissances sur les écosystèmes de la façade.

Parmi les outils numériques existants le site internet *C mon spot* vise à sensibiliser les pratiquants de sports nautiques au dérangement de la faune sur le littoral (oiseaux, phoques). Initié à l'échelle de la Bretagne, il est en cours d'extension. L'application *Nav&Co* pour les plaisanciers diffuse depuis juin 2020 la réglementation en mer, l'information sur l'environnement et les

bonnes pratiques pour les zones de navigation en Bretagne. Elle a été téléchargée par 7 321 utilisateurs en 2020. Son extension nationale sera effective d'ici 2022. La pratique du nautisme durable nécessite également de promouvoir des équipements de mouillages respectueux de l'environnement marin et de proposer aux plaisanciers des conditions d'accueil de leurs navires compatibles avec le respect de l'intégrité des fonds marins et la préservation de ces milieux. Ces mouillages écologiques sont soutenus par l'État et les collectivités locales.

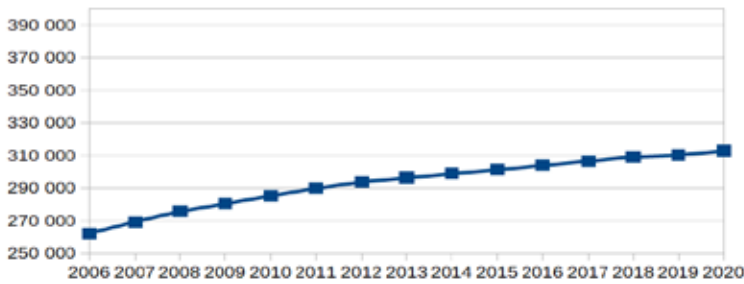
Enfin, des campagnes locales de sensibilisation des plaisanciers ont lieu chaque année.

64 % de navires à moteur, 80 % de navires de moins de 7 mètres

Nombre de navires immatriculés dans l'interrégion										
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
305 093	311 297	316 760	320 691	324 260	327 215	330 408	333 708	336 926	340 532	343 523

Source : DGITM/DAM/SDSI

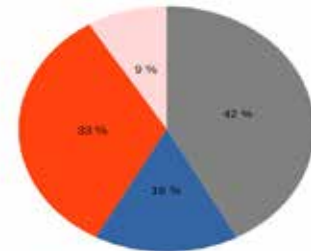
Évolution des navires de plaisance immatriculés dans l'interrégion



Répartition des nouvelles immatriculations par façade

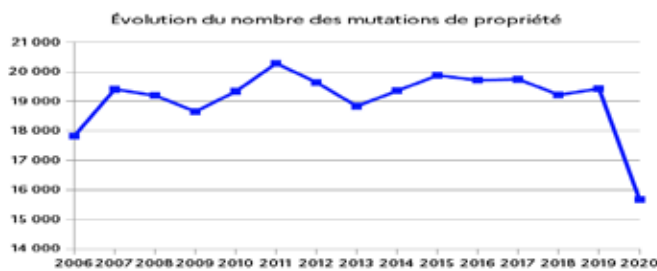
1 970 nouvelles immatriculations soit une baisse de 58 %

Source : DGITM/DAM/SDSI



Répartition des nouvelles mutations par façade

15 673 mutations de propriété, en baisse de 19 %



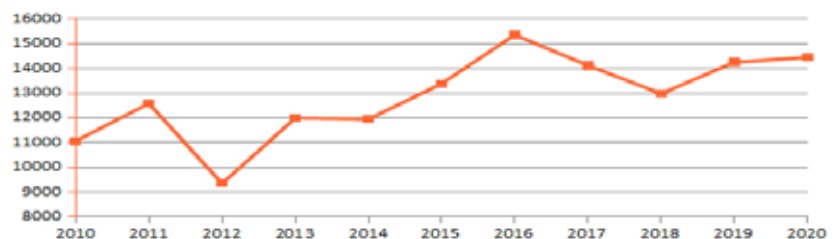
14 451 permis mer délivrés en 2020

Les permis côtiers sont largement majoritaires et sont complétés par des extensions hauturières.

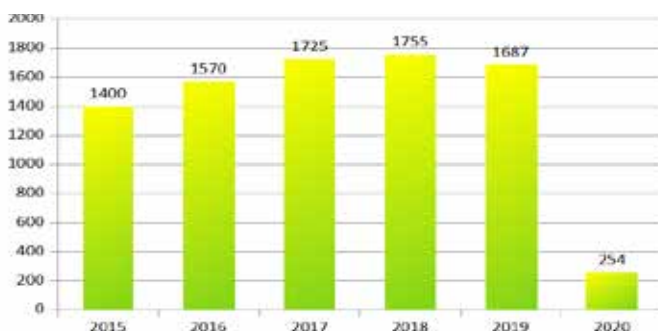
Il existe 167 bateaux-écoles de l'interrégion.

Source : DDTM/DML

Évolution du nombre de permis mer dans l'interrégion



Multipropriétés : le nombre de navires immatriculés baisse de 35 %



2 712 navires immatriculés en multipropriété en 2020

97 000 escales de navires de plaisance

196 ports pouvant accueillir plus de 20 navires sur ponton, à quai et/ou dans des zones de mouillage sont répertoriés. La grande majorité se situe en Bretagne. Le chiffre d'affaires généré peut être estimé à plus de 72 millions d'euros.

Les ports à sec sont intégrés dans les zones portuaires classiques, ou peuvent être un service fourni par une entreprise de vente, entretien et réparation existante ou dépendre de nouvelles entreprises créées spécifiquement pour cette activité. C'est le cas par exemple à Saint-Malo (200 places), à Paimpol (240 places), à Concarneau (plus de 600 places en intégrant Port La Forêt, Bénodet et Loctudy),

Lorient (280 navires), le long de l'estuaire de la Loire (750 places), la Tranche-sur-mer (72 places). L'île d'Yeu s'est dotée d'un port à sec de 50 places en 2020.

L'impact des ports de plaisance sur l'emploi local n'est pas négligeable. Selon Bretagne info nautisme, 100 places de port équivalent à huit emplois à terre, alors que chaque nuitée génère en moyenne 150 euros de chiffre d'affaires en dehors de l'activité portuaire proprement dite.

13 ports de plaisance de l'interrégion ont été labellisés Pavillon bleu en 2020. Dans le cadre de la démarche Ports propres, 16 ports bretons ont obtenu la certification et deux sont égale-

ment certifiés « actifs en biodiversité », neuf autres ports sont engagés dans la démarche.

67 ports de l'interrégion appartiennent au réseau Passeport escales qui compte 156 ports. Ce système permet au plaisancier qui part en croisière de signaler son départ de son port d'attache offrant ainsi une place disponible. En retour, il dispose d'escales gratuites dans les autres ports du réseau.

Le portail « plaisance » du ministère de la Mer permet aux plaisanciers, aux vendeurs et concessionnaires d'effectuer leurs démarches en ligne.

Sources : Chiffres clés tourisme, sports nautiques et de bord de mer 2017, Région Bretagne/Nautisme en Bretagne ; Les retombées économiques du nautisme en Pays de la Loire 2017/2018, Région Pays de la Loire/Solutions&co/Fédération des industries nautiques ; Bretagne info nautisme ; Pavillon bleu ; Ports propres ; Passeport escales 2021

1 200 manifestations nautiques en moyenne par an

De nombreuses manifestations nautiques ont été annulées en 2020 suite à la crise sanitaire. 650 sont néanmoins comptabilisées par les DDTM.

Qu'elles soient locales, nationales ou internationales, réunissant voiliers, vieux gréements ou pratiquants de loisirs nautiques environ 1 200 manifestations ont été organisées en moyenne sur les 11 dernières années tout au long du littoral.

Parmi elles : la Solitaire du Figaro, le SPI Ouest France, Temps fête à Douarnenez, la Semaine du golfe, la Route du Rhum, le Vendée Globe, la Transat AG2R et la Transquadra.

Ces événements qui peuvent exiger des mesures particulières d'organisation et d'encadrement en vue d'assurer la sécurité des participants, des spectateurs et la protection de l'environnement sont l'objet d'une déclaration auprès des services de l'État.

La dernière édition du Vendée globe a quitté Les Sables d'Olonne en novembre 2020 avec 33 participants. Plusieurs skippers ont collaboré avec l'Ifremer

(cf page 19) en collectant des mesures au cours de leur tour du monde. Ce partenariat visait à enrichir les données scientifiques pour la compréhension du dérèglement climatique et de la pollution plastique dans des zones de l'océan Austral très peu parcourues.



La pêche de loisir, une grande diversité des pratiques

Très pratiquée dans l'interrégion, la pêche de loisir peut être embarquée, effectuée à partir du rivage, en plongée ou prendre la forme de pêche à pied. Parmi les espèces très recherchées, le bar fait l'objet de mesures restrictives depuis 2016 dans un souci de protection de la ressource.

Comme sur l'ensemble du littoral, la pêche de loisir n'est

soumise à la détention d'aucun permis ou carte de pêche, ni à déclaration des captures.

Quelques exceptions existent :

La pêche de loisir du thon rouge est soumise à autorisation administrative préalable. La DIRM NAMO délivre les autorisations de pêche de loisir du thon rouge pour tout navire français pê-

chant au large de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest. Ainsi, 2 713 autorisations ont été délivrées en 2020.

598 autorisations de pratiquer la pêche au filet fixe* dans la zone de balancement des marées* ont été également délivrées par les DDTM/DML.

Loisirs nautiques, le développement de la pluriactivité sportive

Clubs et écoles de loisirs nautiques jalonnent le littoral, proposant une offre très diversifiée d'activités. Les structures susceptibles de proposer des activités en mer affiliées à une fédération, peuvent être estimées à environ 900. La majorité des établissements a un statut associatif. L'animation repose sur une main-d'œuvre plutôt jeune.

L'école de voile Les Glénans, première école de voile européenne fondée en 1947, accueille plus de 15 000 stagiaires par an. L'École nationale de voile et

des sports nautiques à Quiberon, établissement public du ministère en charge des sports, a été créée en 1970. Cette école contribue au développement de la voile et du nautisme et a pour vocation de former et d'accompagner les cadres des activités nautiques et sportives du loisir jusqu'à la compétition, mais aussi de contribuer à l'entraînement des sportifs de haut niveau d'équipes françaises de voile.

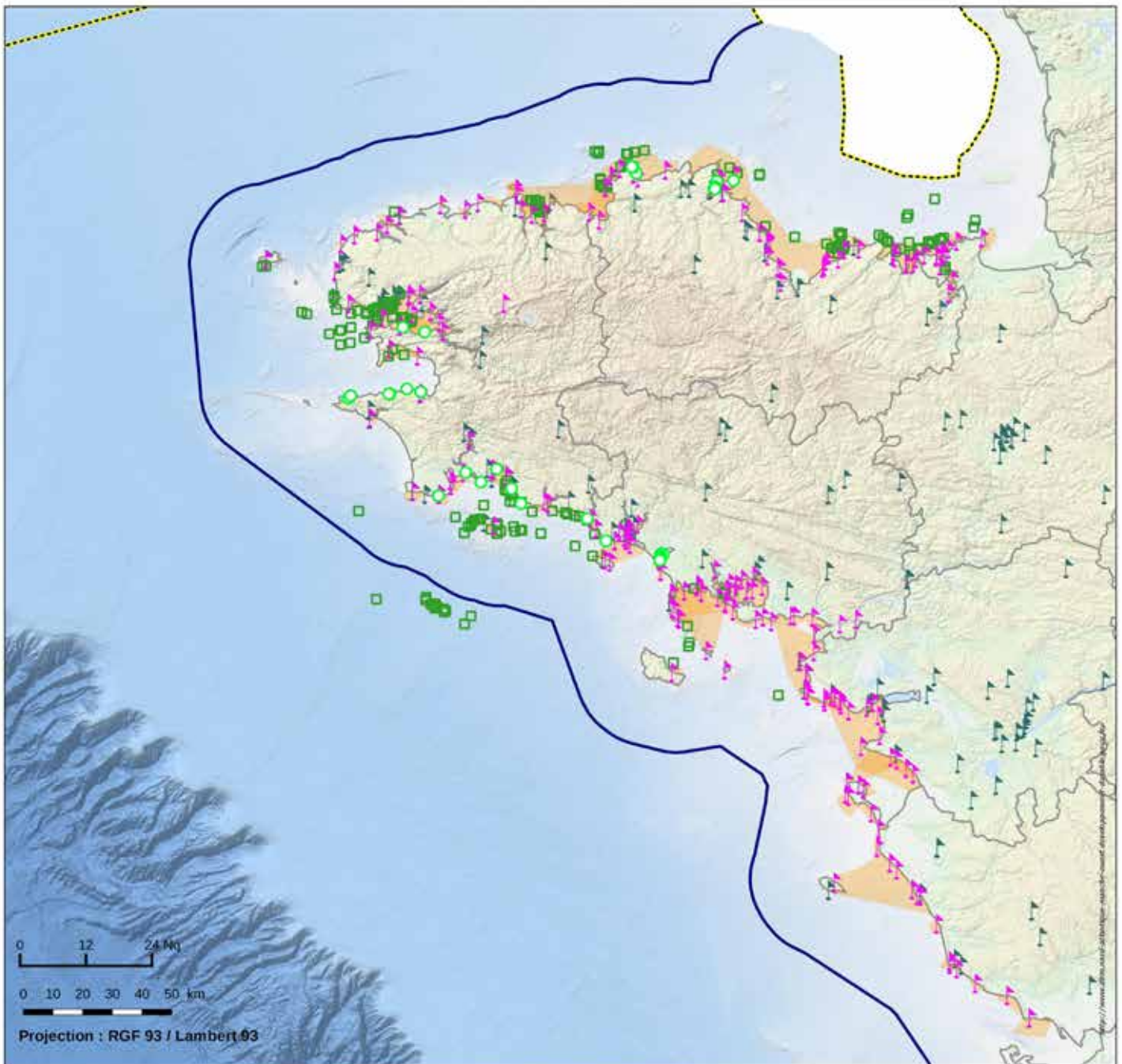
L'École de voile habitable de l'UCPA dispose de bureaux dans

la base sous-marine de Kerman à Lorient. Créée depuis 50 ans, elle accueille environ 2 000 clients par an en stage ou formation professionnelle dans ses 11 bases métropolitaines, aux Antilles ou à l'étranger.

Le littoral attire de nombreux amateurs de sports nautiques. Les fédérations⁽¹⁾ recensent dans les départements littoraux de l'interrégion de nombreuses structures proposant une activité de loisirs nautiques en mer.



(1) Les licenciés affiliés aux clubs ne représentent qu'une infime partie des pratiquants de loisirs nautiques.



Sports sous-marins (1)

- Club de plongée affilié
- Site de plongée à proximité des côtes
- Autre site

Sports de voile

- Ecole de voile affiliée
- Zone de navigation (2)

Fond de carte

- Limite des 12 milles
- Zone économique exclusive (ZEE)
- Limite de département



(1) : Ne sont pas représentés les sites de plongées sur épaves, très pratiqués.

(2) : Zone surveillée par les écoles de voile

Sources : DIRM NAMO, DRJSCS, CTN FFV, FFESSM

Copyrights : BD Carthage ® - © IGN Paris 2015, SHOM ©, GéoFLA®, Bathymétrie EMODnet

Réalisation : DIRM NAMO/MCPML

Date : 09/2019

